



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



Rapport 2017

Dossier de presse

EMBARGO

Respectez la date de publication:
Ne pas publier ou radiodiffuser avant
le jeudi 1^{er} mars 2018, à 11 heures (HEC)

ATTENTION



NATIONS UNIES





Pour information seulement — document sans caractère officiel

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le *Rapport annuel* de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2017 examine la situation en matière de contrôle des drogues dans le monde, en mettant l'accent sur le traitement et la réadaptation, et contient des recommandations visant à aider les États à prendre des mesures efficaces face aux problèmes liés à la drogue, dans le plein respect des règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'OICS a saisi cette occasion pour analyser plus en profondeur dans son rapport les liens existant entre droits de l'homme et politiques en matière de drogues, ainsi que l'incidence de ces liens sur les mesures prises par les États en matière de drogue.

Le chapitre thématique de cette année concerne le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues comme éléments essentiels de la réduction de la demande de drogues. Les troubles liés à l'usage de substances sont parmi les états de santé les plus stigmatisants. La stigmatisation associée à ces troubles constitue l'un des obstacles les plus sérieux au traitement de la dépendance à la drogue, et elle entrave gravement la réinsertion sociale.

Le traitement des troubles liés à l'usage de drogues, la réadaptation et la réinsertion sociale font l'objet de certaines des principales recommandations figurant dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue"¹. Nous montrons que le traitement de la toxicomanie est d'un très bon rapport coût/efficacité et, surtout, qu'il devrait être considéré comme faisant partie du "droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre"² et, de ce fait, comme un élément du droit à la santé.

Le fait de considérer le traitement de la dépendance à la drogue comme un élément du droit à la santé contribue à éliminer la stigmatisation et la discrimination, qui trop souvent sont autant d'obstacles à l'accès au traitement et à la réinsertion sociale. L'OICS invite les dirigeants, les décideurs politiques et la société civile à examiner les recommandations qu'il a formulées dans son rapport et à accorder une attention spéciale aux besoins en matière de traitement de groupes qui sont fréquemment négligés.

L'OICS demande aux États de suivre une approche globale et exhaustive lorsqu'ils évaluent les besoins de populations particulières, tels que les femmes, les enfants, les détenus, les personnes atteintes de troubles de santé mentale, les migrants, les réfugiés, les membres de minorités ethniques et les personnes se livrant au commerce du sexe, et qu'ils cherchent à satisfaire ces besoins.



¹ Résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe.

² Selon le paragraphe 1 de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

La communauté internationale fait actuellement face à deux phénomènes épidémiques divergents en rapport avec les opioïdes: d'un côté le manque de disponibilité, de l'autre la surprescription. Aujourd'hui, des milliards de personnes dans le monde n'ont, au mieux, qu'un accès limité aux médicaments contenant des stupéfiants tels que la morphine, substance souvent utilisée pour la prise en charge de la douleur. Les populations des pays à revenu tant faible qu'intermédiaire pâtissent fortement de cet accès insuffisant, et l'OICS invite instamment les États à combler le "fossé mondial de la douleur".

En revanche, les États-Unis d'Amérique et le Canada connaissent une épidémie de surdoses d'opioïdes. À cet égard, nous appelons tous les gouvernements à prendre conscience des risques liés à l'usage d'opioïdes sur une période prolongée et à les écarter.

Face à ce double problème, l'OICS répète qu'il faut former de toute urgence les professionnels de la santé et les agents des autorités concernées pour garantir des pratiques de prescription rationnelles et veiller à ce que les recommandations pratiques adoptées à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale soient suivies d'effet.

L'OICS souligne à quel point il importe, au niveau national, d'accroître le traitement des troubles liés à l'usage de substances et d'adopter des stratégies de réglementation et de contrôle pour améliorer l'accessibilité et la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées à des fins médicales. Ajoutons que c'est lorsqu'ils s'accompagnent d'une action internationale allant dans le même sens que ces efforts nationaux sont le plus efficace.

Le chapitre III du Rapport met en évidence des évolutions observées à l'échelle régionale, dont la sous-utilisation de substances placées sous contrôle à des fins médicales dans certaines régions, l'épidémie de surdoses d'opioïdes dans d'autres, les modifications législatives et réglementaires intervenues, y compris concernant l'usage non médical de substances placées sous contrôle dans un petit nombre de pays, ainsi que des situations particulières telles que celles de l'Afghanistan et de la région andine (où sont cultivées illicitement des plantes servant à fabriquer des drogues), qui sont toutes deux source de vive préoccupation pour la communauté internationale et l'OICS. Nous avons constaté quelques améliorations en ce qui concerne la collecte de données sur les tendances de l'usage de drogues dans certains pays, bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Le Rapport présente également les tendances et évolutions observées dans le monde eu égard aux nouvelles substances psychoactives.

Tout au long du Rapport, l'OICS fait des recommandations dont il juge qu'elles pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 3, relatif à la santé et au bien-être. Il préconise notamment d'investir dans la mise en place de structures à plusieurs niveaux pour la prestation de services de traitement et d'assurer la coordination intersectorielle des efforts visant à réduire l'offre et la demande. L'OICS est convaincu que, si les dirigeants, les décideurs politiques et la société dans son ensemble appliquaient les principes énoncés dans le chapitre I^{er} du *Rapport annuel* et accordaient une attention particulière aux besoins de la population en matière de traitement, cela aurait des conséquences notables pour la santé de groupes d'individus souvent laissés pour compte.



ORGANE INTERNATIONAL
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS
Rapport 2017

EMBARGO

Respectez la date de publication:
Ne pas publier ou radiodiffuser avant
le jeudi 1^{er} mars 2018, à 11 heures (HEC)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Dans son rapport pour 2017 sur les précurseurs, l'OICS propose un compte rendu détaillé des tendances et faits intervenus dernièrement dans les domaines du commerce international légitime et du trafic de précurseurs chimiques placés sous contrôle international ainsi que des produits de remplacement non soumis au contrôle. Il y met en avant l'augmentation du trafic d'anhydride acétique, produit chimique essentiel pour la fabrication illicite d'héroïne, ainsi que les mesures récemment prises pour contrôler les flux de précurseurs du fentanyl, substance qui a été associée à l'épidémie de surdoses d'opioïdes sévissant en Amérique du Nord.

Nous entendons continuer de contribuer énergiquement à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs fixés à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À cette fin, nous poursuivrons un dialogue actif avec tous les États et continuerons de compter sur leur soutien.

Les politiques en matière de drogues doivent suivre une démarche visant à promouvoir la santé et le bien-être de l'humanité. Les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues offrent à la communauté internationale une vaste marge de manœuvre à cet égard.

J'espère que nos rapports stimuleront la coopération et l'action des États et de la communauté internationale. Ensemble, nous pouvons progresser dans l'amélioration du bien-être des individus partout dans le monde et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Viroj Sumyai



Pour information seulement — document sans caractère officiel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'OICS APPELLE À INVESTIR DAVANTAGE DANS LES SERVICES DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE, LA GRANDE MAJORITÉ DES USAGERS DE DROGUE N'Y AYANT PAS ACCÈS

Dans son rapport annuel pour 2017, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS):

- Attire l'attention sur le fait que les besoins en matière de traitement et de réadaptation dépassent largement la disponibilité des services correspondants;
- Prie instamment les gouvernements de mettre davantage l'accent sur le traitement et la réadaptation plutôt que de se concentrer simplement sur la prévention;
- Engage les gouvernements à investir dans les services de traitement et de réadaptation, en accordant une attention spéciale aux besoins de populations particulières;
- Rappelle aux États qu'ils ont l'obligation d'offrir des services de traitement aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues;
- Engage la communauté internationale et l'Afghanistan à travailler ensemble pour que la lutte contre le problème de la drogue redevienne une priorité dans le pays;
- Réaffirme que la légalisation du cannabis à usage non médical est incompatible avec les obligations incombant aux États en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

Dans le *Rapport annuel* qu'il publie aujourd'hui, l'OICS signale qu'à l'échelle mondiale seule une personne sur six parmi celles qui ont besoin d'une prise en charge a accès à des programmes de traitement de la toxicomanie. Même lorsqu'un traitement est disponible, il est souvent de piètre qualité et peut ne pas être dispensé conformément aux normes internationales.

Pour compliquer le tout, les personnes qui se droguent sont, partout dans le monde, victimes de stigmatisation. Non seulement celle-ci compromet-elle gravement les possibilités qui s'offrent à ces personnes et leur accès au traitement, mais elle influe également sur leurs perspectives de réinsertion sociale.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Les services de traitement ne tiennent souvent pas compte des besoins spéciaux

Dans son rapport annuel, l'OICS engage les gouvernements à faire davantage pour le traitement, la réadaptation et la réinsertion des personnes qui souffrent de troubles liés à l'usage de drogues, en accordant une attention spéciale aux populations particulières. Il note que divers groupes de personnes, dont les femmes ou les personnes socialement marginalisées, comme les migrants et les réfugiés, n'ont bien souvent pas accès à des services de traitement qui tiennent compte de leurs besoins particuliers.

Le Président de l'OICS, M. Viroj Sumyai, estime qu' "il est indispensable que les gouvernements protègent et promeuvent les droits de toutes les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, tous les États sont tenus de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir l'abus de substances et pour assurer le prompt dépistage, le traitement, l'éducation, la postcure, la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes intéressées."

Le traitement de la toxicomanie est un élément du droit à la santé

Dans son rapport annuel pour 2017, l'OICS souligne que l'accès au traitement de la toxicomanie doit être considéré comme un élément du droit à la santé.

La réduction de la demande de drogues implique deux approches distinctes qui se recoupent: la première consiste à empêcher que les gens commencent à prendre des drogues, et la seconde à traiter et réadapter les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Dans ce contexte, l'OICS engage les gouvernements à accorder l'attention voulue à l'adoption de stratégies de lutte contre l'abus de drogues, en s'intéressant à la fois à la prévention d'une part et au traitement et à la réadaptation d'autre part.

Soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

L'année 2018 sera marquée par plusieurs anniversaires: le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 et le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes en 1988.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'OICS saisit l'occasion pour inviter une fois de plus les pays à veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour lutter contre la drogue soient pleinement conformes aux règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il s'agit notamment de protéger et de garantir le droit à la santé, les droits des auteurs présumés d'infractions liées à la drogue et les toxicomanes, et de s'assurer que les infractions liées à la drogue donnent lieu à une réponse proportionnée, notamment en abolissant la peine de mort pour ce type d'infractions. L'OICS réitère également sa ferme condamnation des mesures extrajudiciaires prises face aux infractions liées à la drogue.

Comblent le “fossé mondial de la douleur”

En outre, pour ce qui est de garantir l'accès à des services de santé, l'OICS souligne qu'il faut d'urgence combler le “fossé mondial de la douleur” et remédier au déséquilibre mondial touchant l'accès aux stupéfiants et substances psychotropes placés sous contrôle à des fins médicales et scientifiques. Cette disparité se fait sentir de façon disproportionnée dans les pays à revenu faible et intermédiaire, partout dans le monde où l'accès aux stupéfiants et substances psychotropes est insuffisant.

L'OICS insiste sur le fait que les États doivent d'urgence prendre des mesures pour remédier à ce déséquilibre en supprimant les obstacles juridiques et politiques qui empêchent d'accéder aux médicaments et, surtout, en sensibilisant à la question et en renforçant les capacités des professionnels de la santé et des agents des autorités nationales concernées. Il s'agit également de garantir l'accès aux médicaments indispensables au traitement de la toxicomanie. Restreindre indûment l'offre de traitements faisant appel à des médicaments placés sous contrôle constitue une atteinte aux principes consacrés par le droit à la santé.

La législation relative au cannabis non médical s'inscrit en violation des obligations internationales

Concernant la légalisation du cannabis à des fins non médicales, l'OICS souligne encore une fois qu'un tel usage serait contraire aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. La limitation de l'usage des substances soumises à contrôle aux seules fins médicales et scientifiques est un principe fondamental des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auquel il ne peut être dérogé.

Appui international soutenu à l'Afghanistan

L'OICS engage également la communauté internationale à refaire une priorité de l'appui à l'Afghanistan considérant la situation préoccupante qui prévaut en matière de drogues dans le pays. Les efforts déployés pour stabiliser le pays ne pourront s'inscrire dans la durée sans une lutte efficace contre l'économie illicite de la drogue à l'échelle nationale. L'OICS réaffirme, à l'intention de la communauté internationale, que la lutte contre la drogue est une question intersectorielle. En l'absence d'efforts vraiment efficaces sur le plan local, national, régional et international pour relever le défi, la pauvreté, l'insurrection, le terrorisme et les obstacles au développement perdureront.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

FICHE D'INFORMATION

Coup de projecteur: lutte contre la drogue et droits de l'homme

L'année 2018 sera marquée par plusieurs grandes dates anniversaires: le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 et le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes en 1988.

L'OICS ne cesse de souligner l'importance du respect des droits de l'homme dans le contexte des mesures de lutte contre la drogue prises par les États parties. Il met notamment l'accent sur la nécessité de protéger et de garantir le droit à la santé, les droits des auteurs présumés d'infractions liées à la drogue et des toxicomanes à tous les stades de la procédure pénale, le fait que les réponses apportées par les États aux infractions liées à la drogue doivent être proportionnées à la gravité de celles-ci et l'abolition de la peine de mort pour ce type d'infractions. Dans tous les cas, sans exception, l'adoption de mesures extrajudiciaires face à la criminalité liée à la drogue est inacceptable au regard du cadre juridique international relatif au contrôle des drogues et aux droits de l'homme.

À l'occasion des anniversaires susmentionnés, les pays devraient réfléchir à la législation en vigueur et aux pratiques suivies au niveau national face au trafic et à l'abus de drogues et veiller à ce que leur mise en œuvre soit strictement conforme aux règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Troubles liés à l'abus de substances: l'un des états de santé les plus stigmatisants partout dans le monde

Seule une petite portion des personnes qui consomment des drogues développent des troubles liés à cet usage. Cela étant, ces troubles représentent la plus grande partie des incapacités causées par la drogue dans le monde. Bien qu'environ 10 % seulement des consommateurs de drogues soient touchés par de tels troubles, ces personnes comptent pour plus de la moitié (17 millions) des 28 millions d'années de vie en bonne santé perdues du fait de la consommation de drogues.

Le Rapport recense également un certain nombre de stratégies de traitement susceptibles d'aider les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues à réduire ou cesser leur consommation et à mener à une vie saine et productive.

Traitement inclusif et accès au traitement de la toxicomanie

L'OICS appelle l'attention sur le fait que des groupes particuliers de population comme les femmes, les enfants, les détenus, les personnes atteintes de troubles de santé mentale, les migrants, les réfugiés, les membres de minorités ethniques et les personnes se livrant au commerce du sexe se



Pour information seulement — document sans caractère officiel

heurtent à des difficultés spécifiques en rapport avec l'usage de drogues et les troubles qui y sont liés et, partant, qu'ils ont des besoins qui leur sont propres et qui nécessitent des stratégies de traitement adaptées.

L'OICS estime que l'accès au traitement de la toxicomanie devrait être considéré comme un élément du droit à la santé. Un certain nombre de principes doivent être remplis en matière d'offre de traitement: celui-ci doit être abordable, de qualité satisfaisante et conforme à certaines normes. En outre, il doit être volontaire et respectueux de l'autonomie de la personne. Le traitement obligatoire, c'est-à-dire auquel la personne concernée ne donne pas son consentement exprès, ne devrait pas être possible, sauf dans des circonstances très particulières et exceptionnelles.

L'OICS engage les États à fournir des services de traitement au moyen d'une structure à plusieurs niveaux

L'OICS engage les gouvernements à constituer un corps composé de personnel qualifié et formé (médecins spécialistes, infirmiers, conseillers, ergothérapeutes, etc.) chargé de dispenser des traitements fondés sur des données factuelles aux personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. La collaboration des États avec les organisations non gouvernementales et les partenaires de la société civile est essentielle pour améliorer la disponibilité et la portée des services de traitement et réduire la stigmatisation et la discrimination.

Les États sont invités à veiller à ce que des services de traitement efficaces soient facilement accessibles à tous ceux qui en ont besoin. En outre, il est indispensable de poursuivre les recherches sur de nouvelles interventions afin de trouver des traitements efficaces pour tous les types de troubles liés à l'usage de drogues.

L'OICS encourage les échanges de bonnes pratiques et la formation des professionnels dans le domaine du traitement et de la réadaptation des personnes souffrant de tels troubles entre États et appelle les États qui sont en mesure de le faire de mener des activités d'assistance technique.

Dispositions nationales applicables aux voyageurs qui transportent des préparations médicales contenant des substances placées sous contrôle international

Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues prévoient des mesures spéciales telles que les voyageurs ayant des problèmes de santé et nécessitant un traitement à base de substances placées sous contrôle ne sont pas obligés d'interrompre leur traitement s'ils se rendent à l'étranger mais peuvent transporter des préparations contenant de petites quantités de stupéfiants et de substances psychotropes pour leur usage médical personnel.

L'OICS appelle les gouvernements à faire largement connaître aux voyageurs potentiels, mais aussi aux autorités nationales compétentes et aux services de répression, des douanes, de l'immigration et de contrôle aux frontières, ainsi qu'aux voyagistes, les réglementations applicables à l'importation de substances placées sous contrôle destinées à un usage médical personnel, et de porter



Pour information seulement — document sans caractère officiel

ces informations à sa connaissance pour qu'il les affiche sur son site Web et les mette à jour régulièrement.

L'OICS appelle en outre les gouvernements à ne pas retarder les voyageurs qui se rendent dans leur pays ni à leur causer de désagréments.

L'usage thérapeutique des cannabinoïdes

Un nombre croissant de pays autorisent l'usage de cannabinoïdes à des fins médicales. Un tel usage est admis en vertu de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, pour autant qu'un certain nombre de conditions soient remplies. Bien que des éléments portent à croire que certains dérivés de type cannabinoïde pourraient être utilisés pour traiter certains états pathologiques, on n'a aucune certitude en ce qui concerne la composition qui devrait être celle des médicaments (principe actif et dosage), la forme pharmaceutique, la meilleure voie d'administration ou les effets secondaires.

L'OICS tient à rappeler aux gouvernements que pour déterminer l'utilité d'une substance il faut mettre en balance ses risques et ses avantages. L'efficacité thérapeutique et l'innocuité sont des conditions fondamentales qui doivent être satisfaites avant que la substance puisse être mise sur le marché.

L'OICS recommande aux gouvernements, lorsqu'ils réfléchissent à l'usage médical de cannabinoïdes, d'examiner les résultats des études scientifiques et essais cliniques réalisés afin de veiller à ce que la substance soit prescrite par du personnel médical compétent et sous supervision médicale.

La législation relative au cannabis non médical s'inscrit en violation des obligations internationales

L'OICS réaffirme que toute mesure autorisant l'usage du cannabis à des fins non médicales constitue une violation de la Convention de 1961 telle que modifiée (art. 4, al. c, et art. 36), et de la Convention de 1988 (art. 3, par. 1, al. a). La limitation de l'usage des substances soumises à contrôle aux seules fins médicales et scientifiques est un principe fondamental des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auquel il ne peut être dérogé.

Comblent le "fossé mondial de la douleur"

En application de son mandat, depuis sa création et son premier rapport spécial sur le sujet, dans les années 80, l'OICS attire l'attention des États parties sur le fait qu'il importe de veiller à ce que les substances placées sous contrôle international soient disponibles à des fins médicales. Dans son rapport pour 2017, il souligne une nouvelle fois la grande disparité qui existe dans le monde en matière de disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes.

L'OICS encourage les pays dont les niveaux de consommation sont faibles à assurer un accès suffisant aux analgésiques opioïdes. Il rappelle sans relâche à quel point il importe de veiller à l'usage médical rationnel de ces analgésiques. Toutefois, si l'accent est mis sur la nécessité d'assurer une disponibilité suffisante des substances placées sous contrôle à des fins médicales et



Pour information seulement — document sans caractère officiel

scientifiques, les États parties n'en doivent pas moins faire en sorte que ces substances soient prescrites de façon rationnelle. Cela suppose qu'ils prennent les dispositions voulues pour que les professionnels de la santé reçoivent une formation adéquate et les moyens nécessaires pour combler le "fossé mondial de la douleur" et que les autorités soient parfaitement capables de gérer leurs systèmes réglementaires de telle sorte que l'accès aux analgésiques opioïdes et la disponibilité de ceux-ci soient assurés et le détournement et le risque d'abus prévenus.

Le risque lié à l'usage d'opioïdes sur une période prolongée et la consommation d'analgésiques opioïdes

Ces dernières décennies, la consommation mondiale d'analgésiques opioïdes a connu une hausse: la consommation de fentanyl a crû sensiblement, en particulier dans les pays à revenu élevé. Cette augmentation n'est pas liée à une augmentation proportionnelle du taux de morbidité par cancer mais plutôt à la prescription de plus en plus fréquente d'analgésiques opioïdes puissants pour le traitement de la douleur chronique non cancéreuse. Elle s'explique par les caractéristiques d'usage de ces substances dans un petit nombre de pays et par de piètres pratiques de prescription, par des stratégies de commercialisation agressives et par une insuffisance de contrôles.

L'OICS rappelle encore à quel point il importe de veiller à l'usage médical rationnel des analgésiques opioïdes. Or, s'il faut insister sur la nécessité d'une disponibilité et d'une accessibilité suffisantes des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, il est aussi très important que les États parties assurent la prescription rationnelle de ces substances et mettent en place des mesures propres à empêcher les détournements.

L'augmentation de l'abus d'opioïdes de prescription et l'accroissement du nombre de décès par surdose qui en résulte ont jusqu'à présent été limités à certains pays. Cependant, tous les gouvernements devraient être conscients des risques liés à l'abus de médicaments soumis à prescription lorsqu'ils s'emploient à assurer un accès suffisant à ceux-ci à des fins médicales et scientifiques.

L'OICS encourage les gouvernements à adopter les mesures qui s'imposent et à collaborer avec les responsables de la santé publique, les pharmaciens, les fabricants et distributeurs de produits pharmaceutiques, les médecins, les associations de protection des consommateurs et les services de détection et de répression pour promouvoir la prescription rationnelle des médicaments qui contiennent des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international et pour informer le public quant à leur bon usage.

Épidémie de surdoses d'opioïdes

Certains pays, en particulier le Canada et les États-Unis, continuent de faire face à une épidémie mortelle de surdoses d'opioïdes, due en grande partie à la présence croissante sur le marché de drogues de rue frelatées par l'ajout de fentanyl.

Tous les gouvernements devraient prendre conscience de ce risque et faire en sorte que les substances placées sous contrôle soient disponibles à des fins médicales et scientifiques. Dans ce



Pour information seulement — document sans caractère officiel

contexte, il importe également de prévenir l'apparition de mauvaises pratiques de prescription et de stratégies agressives de commercialisation des produits pharmaceutiques.

L'OICS insiste sur le fait que le traitement extrajudiciaire de la criminalité liée à la drogue est contraire aux traités relatifs au contrôle des drogues

L'OICS tient à rappeler aux gouvernements que les mesures extrajudiciaires visant la criminalité liée à la drogue prétendument prises pour lutter contre la drogue sont fondamentalement contraires aux dispositions et objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi qu'aux normes relatives aux droits de l'homme liant tous les pays. Toute mesure de lutte contre la drogue doit être prise dans le plein respect de la légalité et de l'état de droit.

Refaire une priorité de l'appui international à l'Afghanistan

L'OICS est vivement préoccupé par la situation générale qui prévaut en matière de drogues en Afghanistan. Il attire une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur les problèmes que rencontre le pays et souligne que les efforts déployés pour le stabiliser ne pourront donner de résultats à long terme sans une lutte efficace contre l'économie illicite de la drogue à l'échelle nationale. La lutte contre la drogue revêt un caractère transversal: en l'absence d'efforts vraiment efficaces sur le plan local, national, régional et international pour relever ce défi, la pauvreté, l'insurrection, le terrorisme et les obstacles au développement perdureront.

RAPPORT DE L'OICS SUR LES PRÉCURSEURS

Placement sous contrôle des précurseurs du fentanyl

Sur recommandation de l'OICS, la Commission des stupéfiants a décidé en mars 2017 de placer sous contrôle international au titre du Tableau I de la Convention de 1988 deux précurseurs du fentanyl, à savoir la 4-anilino-*N*-phénéthylpipéridine (ANPP) et la *N*-phénéthyl-4-pipéridone (NPP). Ces décisions ont pris effet à l'égard des États parties en octobre 2017. Le fentanyl et ses analogues sont à l'origine de l'épidémie de surdoses d'opioïdes qui a frappé l'Amérique du Nord ces dernières années.

Faits nouveaux concernant le trafic d'anhydride acétique

L'anhydride acétique est une substance chimique indispensable à la fabrication d'héroïne. Le trafic d'anhydride acétique a sensiblement augmenté dans le monde: les incidents qui y sont liés ont atteint un niveau qui est le plus élevé de ces 20 dernières années, et ils ont porté sur des quantités qui permettraient de fabriquer plus du triple du volume nécessaire pour satisfaire pendant un an la demande illicite potentielle d'héroïne dans le monde. L'OICS a facilité la coopération entre les



Pour information seulement — document sans caractère officiel

gouvernements, ce qui a aidé à établir des liens entre des incidents isolés, à mettre en lumière les méthodes utilisées par les trafiquants et à contribuer aux enquêtes en cours. On a également observé une hausse de la demande d'anhydride acétique sur des plateformes commerciales en ligne.

Cocaïne — lutter davantage contre les détournements à l'échelle nationale

La plupart des produits chimiques destinés à la fabrication illicite de cocaïne ont été saisis dans leur pays d'origine, ce qui veut dire que les substances illicites n'ont pas été détournées du commerce international et prouve que le système international de surveillance et de contrôle est efficace. Dans son rapport sur les précurseurs, l'OICS prie donc instamment les gouvernements de prendre de nouvelles mesures pour renforcer les contrôles à l'échelle nationale. Des éléments font état de la fabrication illicite de permanganate de potassium, précurseur de la cocaïne, et de l'utilisation de produits chimiques de remplacement, mais l'ampleur de ces activités n'est pas connue.

Fabrication illicite de substances de type amphétamine

Des opérations internationales menées dans le cadre du Projet "Prism" de l'OICS ont montré pour la première fois que l'*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN), substance placée sous contrôle international en 2014 sur recommandation de l'OICS, était utilisée dans la fabrication illicite de l'amphétamine contenue dans les comprimés de faux "captagon" au Moyen-Orient.

Il semblerait en outre que des quantités importantes de précurseurs qui ne sont pas placés sous contrôle à l'échelle internationale mais qui le sont à l'échelle nationale soient fabriqués illicitement dans certains pays. Les saisies de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de nouvelles substances psychoactives confirment que ces substances sont fabriquées illicitement et que les gouvernements doivent revoir leurs procédures de délivrance de licences aux entreprises ayant affaire à de tels produits chimiques et mettre en place un système efficace de déclaration des utilisateurs finals.

Commerce en ligne de précurseurs

L'OICS invite les gouvernements à coopérer avec le secteur privé pour prévenir l'utilisation d'Internet aux fins du détournement de produits chimiques, notamment à prendre des mesures pour réglementer les prestataires de services en ligne ou les encourager à s'autoréglementer, afin de lutter contre le trafic.

³ À l'origine, Captagon était le nom commercial d'une préparation pharmaceutique contenant de la fénétylline, un stimulant synthétique. Le "captagon" qui est actuellement saisi dans l'ensemble de l'Asie occidentale et dont il est question dans le Rapport annuel est un produit de contrefaçon se présentant sous forme de pilules ou de comprimés qui ressemblent par leur apparence à la préparation pharmaceutique originale sans en être. L'ingrédient actif du "captagon" de contrefaçon est l'amphétamine, qui est généralement combinée avec d'autres substances.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

AFRIQUE

Augmentation de l'usage de drogues: tandis que l'Afrique demeure une région de transit essentielle pour le trafic de drogues, la consommation de divers types de drogues, dont la cocaïne, les opioïdes, les stimulants de type amphétamine, le tramadol et les nouvelles substances psychoactives qui font leur apparition, est en augmentation.

Abus et trafic de cannabis: la production illicite, le trafic et l'abus de cannabis en Afrique sont d'importants sujets de préoccupation. Si la culture illicite de la plante de cannabis concerne toutes les sous-régions, la production illicite de résine de cannabis demeure limitée à quelques pays d'Afrique du Nord.

Une région de transit importante pour les trafiquants: l'Afrique occupe une place de plus en plus grande en tant que région de transit pour la cocaïne. Alors que les années précédentes, les pays d'Afrique de l'Ouest jouaient un rôle décisif dans le trafic de cette substance, les pays d'Afrique du Nord servent de plus en plus au transit de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination surtout de l'Europe. La cocaïne parvient en Afrique directement d'Amérique du Sud ou en passant par le Sahel et l'Afrique de l'Ouest ou, dans une moindre mesure, par l'Europe. Les opiacés en provenance d'Afghanistan sont acheminés en Afrique avant de rejoindre l'Europe, l'Amérique du Nord et d'autres régions.

Amélioration des services de traitement de la toxicomanie: plusieurs pays d'Afrique ont amélioré leurs services de traitement de la toxicomanie. Toutefois, dans la plupart des pays, les systèmes de santé n'ont pas les ressources et les capacités nécessaires pour déterminer l'ampleur du problème et les modes de consommation ou pour assurer des services de prévention et de traitement adéquats.

AMÉRIQUES

Amérique centrale et Caraïbes

Aggravation du trafic de cocaïne dans la région: en 2016, 76% de la cocaïne entrée aux États-Unis en provenance d'Amérique du Sud avaient transité par l'Amérique centrale et le Mexique. Le République dominicaine était le principal point de transbordement de la cocaïne dans les Caraïbes. Les quantités saisies sont restées stables depuis 2015, avec plus de 80 tonnes saisies dans la région.

Les gouvernements de la région renforcent leur coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale, y compris le trafic de drogues. El Salvador, le Guatemala et le Honduras ont formé une équipe trinationale afin de resserrer leur coopération dans ce domaine.

Réforme concernant le cannabis dans les Caraïbes: Saint-Kitts-et-Névis a créé une commission chargée d'examiner les incidences potentielles de la dépénalisation du cannabis. En Jamaïque, des modifications sont actuellement apportées à la réglementation relative à la production de cannabis à des fins commerciales.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Nette insuffisance des données disponibles dans la région: d'importantes lacunes subsistent en ce qui concerne les données sur la prévalence de la consommation de drogues, de sorte qu'il est difficile pour les gouvernements de la région de cerner l'ampleur du problème et de déterminer les mesures à prendre. L'OICS recommande aux gouvernements de réaliser des études de prévalence ou d'actualiser celles qui ont déjà été menées et de tirer parti des résultats obtenus pour élaborer des politiques et des programmes ciblés de réduction de la demande.

Amérique du Nord

Épidémie de surdoses mortelles d'opioïdes: la forte augmentation du nombre de décès liés aux opioïdes est due à la disponibilité croissante de drogues de rue frelatées par l'ajout de fentanyl. Aux États-Unis, le nombre de décès par surdose d'opioïdes signalés en 2016 a dépassé 64 000.

Nombre disproportionné de surdoses au sein des Premières Nations au Canada: en Colombie-Britannique (Canada), le nombre de décès par surdose liés à l'abus de fentanyl a augmenté de 194 % entre 2015 et 2016. La probabilité d'une surdose était cinq fois plus élevée au sein des Premières Nations que dans la population en général. Sur l'ensemble des décès par surdose survenus dans cette province, 10 % touchaient des membres des Premières Nations.

Légalisation du cannabis à usage non médical: le cannabis à usage non médical devrait être légalisé au Canada en 2018, ce qui risque d'avoir des incidences non négligeables sur les obligations conventionnelles qui incombent au pays. L'OICS réaffirme que l'usage non médical de substances placées sous contrôle, y compris de cannabis, est contraire à l'un des principes fondamentaux de la Convention de 1961 telle que modifiée, auquel il ne peut être dérogé.

Usage illicite de cannabis et troubles liés à cet usage: des recherches laissent penser que la consommation de cannabis et les troubles qui y sont liés augmentent dans les pays qui proposent des programmes de cannabis à usage médical. Le National Institute on Drug Abuse des États-Unis a averti qu'en facilitant l'accès à cette substance l'adoption au niveau des États de lois autorisant le cannabis à usage médical pouvait amener 1,1 million d'adultes supplémentaires à consommer illicitement du cannabis et 500 000 adultes supplémentaires à souffrir de troubles liés à cette consommation.

Augmentation de l'exposition accidentelle à la marijuana, notamment chez les enfants: le nombre d'enfants exposés accidentellement au cannabis a augmenté depuis que l'usage "récréatif" de cette substance a été légalisé dans certains États des États-Unis. Dans l'État de Washington, le centre antipoison a signalé avoir reçu en 2016 un nombre accru d'appels concernant des cas d'exposition et d'intoxication accidentelles au cannabis. Il a reçu 280 appels concernant le cannabis, dont 49 avaient trait à des enfants de moins de 6 ans.

Aggravation de la menace que fait peser l'héroïne: la disponibilité massive et croissante de l'héroïne, son adulation par l'ajout de fentanyl ou d'analogues de cette substance et la persistance de l'abus de médicaments soumis à prescription demeurent des problèmes majeurs de santé publique dans certains pays de la région. Les saisies de fentanyl (substance qui contribue de manière significative à l'épidémie de décès par surdose) effectuées par le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis ont augmenté, passant d'un peu moins de 1 kilogramme



Pour information seulement — document sans caractère officiel

en 2013 à environ 200 kg en 2016. La plus grande partie de l'héroïne disponible aux États-Unis provient du Mexique et de Colombie, la culture du pavot à opium et la production d'héroïne continuant d'augmenter dans le premier de ces pays. Le Canada constitue souvent le point d'arrivée des itinéraires de trafic d'opiacés et d'héroïne acheminés depuis l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, les saisies révélant des provenances d'Asie du Sud-Ouest.

Amérique du Sud

Paix en Colombie: le gouvernement colombien a signé un Accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-EP), ce qui devrait avoir un effet sur les cultures illicites, qui se sont nettement accrues entre 2015 et 2016.

Augmentation de la culture illicite du cocaïer: en Colombie, la culture du cocaïer a augmenté de plus de moitié, pour s'établir à 146 000 hectares en 2016 (contre 96 000 ha en 2015). Pour suivre la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de réduction des cultures illicites et de la stratégie nationale de développement territorial et rural, le Gouvernement colombien a lancé avec l'Organisation des Nations Unies⁴ un projet pluriannuel historique d'un montant d'environ 315 millions de dollars des États-Unis. Cette initiative est au cœur de l'entreprise de consolidation de la paix en cours dans ce pays et devrait permettre de réduire sensiblement la culture illicite du cocaïer.

Adoption d'une législation autorisant l'augmentation de la culture du cocaïer en Bolivie: le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a adopté en 2017 une législation permettant de cultiver jusqu'à 22 000 hectares de cocaïer pour l'usage traditionnel, ce qui représente une superficie supérieure à celle qu'il avait jugée nécessaire pour répondre aux besoins liés à la consommation traditionnelle selon une évaluation de 2013.

Début de la vente en pharmacie de cannabis à usage non médical en Uruguay: en juillet 2017, la vente en pharmacie de cannabis à usage non médical a commencé en Uruguay, ce qui est en contradiction avec les obligations qui incombent au pays en vertu de la Convention de 1961 telle que modifiée. L'OICS entretient avec le Gouvernement uruguayen un dialogue continu concernant cette mesure, dont il a souligné à maintes reprises qu'elle était incompatible avec les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, à laquelle l'Uruguay est partie.

Usage médical des cannabinoïdes: l'Argentine, la Colombie, le Paraguay et le Pérou ont adopté des mesures qui permettent la réglementation de produits contenant des cannabinoïdes à des fins médicales.

Baisse de la perception des risques: la disponibilité du cannabis dans la région a continué de croître, ce qui, conjugué aux politiques et aux initiatives législatives visant à réglementer l'usage médical du cannabis dans certains États et son usage non médical dans d'autres, a réduit la perception du risque associé à la consommation de cette substance. Le cannabis est resté la drogue la plus répandue et celle dont l'abus est le plus courant dans la région.

⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).



Pour information seulement — document sans caractère officiel

ASIE

Asie de l'Est et du Sud-Est

La fabrication illicite, le trafic et l'abus de méthamphétamine font peser une lourde menace: le nombre grandissant de pays d'origine, la diversification des itinéraires de trafic et les niveaux croissants d'abus de méthamphétamine compliquent sérieusement les efforts de réduction de l'offre et de la demande déployés dans la région.

La production et le trafic illicites d'opium demeurent préoccupants: la production illicite d'opium ne montre aucun signe de recul dans le Triangle d'Or.

L'apparition et l'usage croissant de nouvelles substances psychoactives: en raison de la diversification des nouvelles substances psychoactives et de leur usage très répandu, les pays de la région doivent s'attacher davantage à améliorer le suivi des tendances et à élargir les services de traitement fournis.

Asie du Sud

Saisies records de drogues dans la région: en Inde, les quantités de stimulants de type amphétamine saisies ont été multipliées par 10 par rapport aux chiffres de l'année précédente. En novembre 2016, une grande quantité de méthaqualone (23,5 tonnes) y a été saisie. La même année, le Bangladesh a également signalé l'une des plus importantes saisies de comprimés de méthamphétamine jamais opérées dans le pays. En outre, la région est restée particulièrement exposée au trafic d'opiacés, notamment d'héroïne. La quantité d'héroïne introduite à Sri Lanka a presque été multipliée par cinq en 2016.

La méthamphétamine et l'apparition de nouvelles substances psychoactives sont d'importants sujets de préoccupation: l'augmentation de la fabrication illicite, du trafic et de l'abus de méthamphétamine ainsi que l'apparition de nouvelles substances psychoactives posent de sérieux problèmes en matière d'abus et de lutte contre la drogue.

Trafic et abus de cannabis: le cannabis est une des substances dont la culture, le trafic et l'abus sont les plus répandus dans la région. En Inde, les services de détection et de répression ont indiqué en avoir saisi en moyenne 100 tonnes par an entre 2013 et 2015. Le trafic de cannabis en provenance du Népal y demeure une préoccupation majeure.

Asie occidentale

En Afghanistan, la production illicite d'opium et la culture illicite du pavot à opium ont atteint des niveaux records: en 2017, la production d'opium a atteint un niveau record de 9 000 tonnes, soit un chiffre en augmentation de 87% par rapport à 2016, selon l'enquête sur l'opium en Afghanistan pour 2017 publiée le 15 novembre de cette même année par l'ONUDC et le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants. La zone de culture de pavot à opium a aussi considérablement augmenté, de près de 63%, pour atteindre un record de 328 000 hectares en 2017.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'instabilité qui règne au Proche et au Moyen-Orient a conduit à une forte hausse du trafic et de l'abus de drogues: les informations faisant état d'opérations et d'arrestations liées aux drogues en Iraq indiquent que le problème de la drogue prend de plus en plus d'ampleur dans le pays et que la production illicite de drogues pourrait se développer sur le territoire national. Au Liban, de la résine de cannabis est produite illicitement. Il semblerait que le trafic de cocaïne ait augmenté en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Du fait du conflit qui s'y prolonge, le Yémen connaît une hausse du trafic de drogues.

La fabrication de comprimés contrefaits de "captagon" ne cesse de croître: au Moyen-Orient, l'instabilité et les conflits, ainsi que l'absence de contrôles, ont entraîné une augmentation de la fabrication illicite de "captagon", produit qui contient généralement de l'amphétamine. Plusieurs saisies importantes ont eu lieu à la fin de 2016 et en 2017 dans la région ou au point de transit du "captagon" en cours d'acheminement vers la région.

EUROPE

Le trafic de drogues est l'activité criminelle qui génère le plus de revenus dans l'Union européenne: selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, le marché des drogues illicites dégagerait environ 24 milliards d'euros de bénéfices par an dans la seule Union européenne. Plus d'un tiers des groupes criminels opérant dans l'Union se livrent à la fabrication, au trafic et à la vente de drogues illicites.

Dans l'Union européenne, près de 1% des adultes consomment du cannabis chaque jour ou presque: on estime que, dans l'Union européenne, plus d'un quart de la population générale a essayé des drogues illicites au moins une fois dans sa vie. L'abus de cannabis y est environ cinq fois plus élevé que celui d'autres drogues. La disponibilité et l'abus d'opioïdes synthétiques et de produits à base d'"ecstasy" très puissants ont continué d'augmenter. Selon les estimations, plus d'un quart de la population générale de l'Union européenne âgée de 15 à 64 ans (soit plus de 93 millions de personnes) a essayé des drogues illicites au moins une fois dans sa vie.

La cocaïne est la deuxième des drogues dont il est le plus fait abus dans la région: d'après des enquêtes récentes, le déclin de l'abus de cocaïne qui avait été signalé dans l'Union européenne ces dernières années ne semble pas s'être poursuivi.

Le marché extrêmement dynamique des drogues de synthèse: la Belgique et les Pays-Bas ont joué un rôle majeur dans la fabrication et la distribution de MDMA et d'amphétamine. La fabrication de méthamphétamine s'est poursuivie en Pologne, en Slovaquie et en Tchéquie. Par ailleurs, la fabrication illicite de méthamphétamine a également fait son apparition en Bulgarie, en Lituanie et aux Pays-Bas et pourrait à l'avenir également apparaître dans d'autres pays de l'Union européenne.

Toutes les nouvelles substances psychoactives ne restent pas sur le marché: si le nombre de nouvelles substances psychoactives détectées dépassait 620 à la fin de 2016, toutes n'étaient pas présentes sur le marché en permanence. Toutefois, le nombre des nouveaux opioïdes de synthèse très puissants, principalement des dérivés du fentanyl, n'a cessé d'augmenter depuis 2012.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

La route dite “des Balkans” domine le couloir du trafic de drogues en Europe orientale: les opioïdes sont acheminés clandestinement depuis les sites de production vers l'Europe centrale et occidentale suivant la route des Balkans.

Le nombre de décès par surdose a augmenté dans l'Union européenne pour la troisième année consécutive; ces décès sont principalement liés à l'usage d'héroïne et d'autres opioïdes.

OCÉANIE

Les pays et territoires insulaires du Pacifique visés par les trafiquants: le trafic continue de rendre la région particulièrement vulnérable en raison de la faible adhésion aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des ressources limitées disponibles pour surveiller et détecter les drogues et les précurseurs. De nombreux pays de la région⁵ ne sont pas encore parties à une ou plusieurs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

Saisies de grande ampleur effectuées en mer: des drogues telles que de la cocaïne, de l'héroïne et de la méthamphétamine, acheminées clandestinement sur des bateaux de plaisance comme des yachts et des navires de croisière commerciaux, transitent par la région des îles du Pacifique.

Augmentation des saisies aux frontières australiennes: la quantité de nouvelles substances psychoactives saisies aux frontières australiennes a quasiment quadruplé, passant de 52,7 kg en 2014-2015 à 204,7 kg en 2015-2016.

Saisies de méthamphétamine en hausse: le trafic de méthamphétamine et de ses précurseurs s'est intensifié dans le Pacifique, et les pays et territoires insulaires de la région apparaissent comme de nouveaux points de transit et de destination.

⁵ En Océanie, sept pays ne sont pas parties à la Convention de 1961, huit à la Convention de 1971 et cinq à la Convention de 1988.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

PROJETS ET ACTIVITÉS DE L'OICS

Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES)

Le Système I2ES est une solution efficace et rationnelle d'autorisation des importations et des exportations: l'OICS a mis au point le Système I2ES pour permettre aux gouvernements d'accélérer le commerce licite de substances placées sous contrôle et d'assurer une disponibilité suffisante des substances placées sous contrôle à des fins médicales ainsi que l'accès à ces substances.

Le Système I2ES est mis gratuitement à la disposition de tous les gouvernements et leur offre une plateforme sûre pour échanger des autorisations d'importation et d'exportation et aider les autorités nationales compétentes à assumer leur charge de travail croissante. Il permet d'appliquer efficacement les dispositions des Conventions de 1961 et de 1971 et les décisions pertinentes de la Commission des stupéfiants concernant le commerce international de ces substances.

L'OICS invite tous les gouvernements à s'inscrire au Système I2ES et à commencer à l'utiliser.

Formation des autorités nationales compétentes et projet "INCB Learning"

Le projet d'apprentissage "INCB Learning" est une initiative de l'OICS qui vise à renforcer les capacités des gouvernements en matière de réglementation et de surveillance du commerce licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs par la formation des autorités nationales compétentes.

Ce projet contribue aux efforts déployés par les gouvernements pour atteindre l'objectif 3 de développement durable, relatif à la santé et au bien-être.

Depuis sa création en 2016, il a permis de dispenser une formation à des gouvernements d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, d'Océanie, d'Europe et d'Amérique centrale et des Caraïbes. Un appui devra continuer d'être fourni pour que les activités menées au titre de ce projet puissent se poursuivre et s'étendre.

Mise à niveau de la plateforme du système international de contrôle des drogues

Le Système international de contrôle des drogues est un système de gestion des informations qui offre à l'OICS des outils d'analyse automatique et des fonctions de communication d'informations utiles pour surveiller le respect des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues comme il en est chargé. Opérationnel depuis 2004, ce système a été officiellement lancé en marge de la quarante-huitième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2005. Il est indispensable pour traiter les données que les pays et territoires communiquent à l'OICS tout au long de l'année. Entre autres choses, il permet à l'OICS de surveiller l'utilisation de substances placées sous



Pour information seulement — document sans caractère officiel

contrôle à des fins médicales, de déterminer les valeurs limites d'une éventuelle sous- ou surconsommation et de conseiller ou d'alerter les gouvernements, selon qu'il convient.

Le Système international de contrôle des drogues étant opérationnel depuis 14 ans, il a besoin d'une mise à niveau de grande envergure. L'OICS espère que les États lui fourniront l'appui nécessaire à cet effet, afin qu'il puisse continuer de les aider à lutter contre la drogue grâce à des outils électroniques modernes.

Nouvelles substances psychoactives

La disponibilité de nouvelles substances psychoactives demeure élevée: en 2017, quelque 76 substances ont été signalées au moyen du Système de notification des incidents du Projet "ION"(IONICS) de l'OICS.

L'OICS continue de mettre à la disposition des gouvernements un outil qui leur permet d'échanger en temps réel des informations sur les incidents concernant des nouvelles substances psychoactives par l'intermédiaire du réseau mondial (couvrant 125 pays et territoires) de points focaux constitué dans le cadre du Projet "ION" relatif aux opérations internationales visant les nouvelles substances psychoactives.

Cyberpharmacies

Vente en ligne de médicaments et de drogues placées sous contrôle international: les médicaments vendus en ligne le sont parfois de manière illégale, puisque certaines cyberpharmacies exercent leur activité sans licence ou enregistrement et délivrent des préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes sans exiger d'ordonnance.

Les cyberpharmacies illégales sont le plus souvent des portails qui font la publicité de drogues et renvoient vers d'autres sites sur lesquels les clients passent alors commande et règlent leurs achats. Parmi les drogues les plus fréquemment vendues en ligne figurent des stupéfiants, principalement l'oxycodone, l'hydrocodone, le dextropropoxyphène et autres opioïdes, et des substances psychotropes, en particulier des benzodiazépines, des stimulants et des barbituriques. Des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes sont également commercialisés de la sorte.

L'OICS a publié les *Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous contrôle international* pour aider les gouvernements à s'attaquer au problème que posent les cyberpharmacies illégales.





ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente d'identifier et d'anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.